

Procès-Verbal de la séance du 06 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **06 NOVEMBRE** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, FERRANDIS MYLENE, VARIN ROMAIN (ARRIVE A 19H17), PASQUIER LAETTITA, TREBUCHET ARNAUD (ARRIVE A 19H23), LEGRAND OLIVIER, COLLET GILLES

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

GRAS ANITA DONNE POUVOIR A COLLET GILLES

ETAIENT ABSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DELEVILLE KARYNE, LAPRADE DANIEL

Monsieur COLLET Gilles a été nommé secrétaire de séance

ADOPTION DES PROCES- VERBAUX DU 04 JUILLET 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les procès-verbaux du 04 juillet 2023.

DECISION CONCERNANT L'AUGMENTATION DES TARIFS TICKETS PISCINES ENFANTS & ADULTES

Vu la demande régulières des Bréautins des tickets piscines adultes et enfants, nous devons commander des nouveaux carnets afin de satisfaire nos administrés, au vue de l'augmentation du SMIVOM des carnets, pour ne pas perdre d'argent, nous devons également augmenter les tickets vendus

Monsieur le Maire a exposé les anciens prix des tickets piscine enfants soit 1.30€ et adultes : 2.10€.

Monsieur le Maire a exposé les futurs prix des tickets piscine enfants soit 1.60€ et adultes : 2.50€

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a validé les nouveaux tarifs des tickets piscine.

DECISION CONCERNANT L'ADHESION DE DEUX COMMUNES AU SDESM

Monsieur le Maire expose l'importance du SDESM et ses compétences

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a validé l'adhésion de la commune d'Héricy et de Dammartin en Goele.

DECISION CONCERNANT LA NUMEROTATION DE PARCELLE DE MONSIEUR SERVAES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un terrain situé après le 26 rue de la Chapelle Gauthier, a été vendu début d'année à Monsieur SERVAES et a subit une division.

Cet habitant a besoin d'une numérotation de sa parcelle afin de pouvoir bénéficier des services de secours, des services publics etc

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a validé la numérotation n°44 de la rue de la Chapelle Gauthier

DECISION CONCERNANT LA NUMEROTATION DE PARCELLE DE MONSIEUR SAMSON

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un terrain situé entre le 207 et 227 rue de fontainebleau, a été vendu début d'année à Monsieur SAMSON.

Cet habitant a besoin d'une numérotation de sa parcelle afin de pouvoir bénéficier des services de secours, des services publics etc

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a validé la numérotation n°217 de la rue de fontainebleau.

DECISION CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPETENCE DE DISTRIBUTION DE GAZ AU SDESM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que nous sommes une commune adhérente au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Que les statuts du SDESM comportent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz

Que l'expertise du SDESM dans le domaine du contrôle du concessionnaire et de la cartographie des réseaux secs mise à disposition de ses communes adhérentes dans le cadre de son système d'informations géographiques

Que l'efficacité de la mutualisation pour l'exercice de cette compétence et qu'il est de l'intérêt de la commune de transférer cette compétence au SDESM afin de bénéficier de cette expertise

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a validé le transfert de compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDESM

DECISION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE BREAU ET LA CHAPELLE GAUTHIER POUR LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS LIES A LA NOUVELLE STATION D'EPURATION ET OUVRAGE DE TRANSFERT

Après exposition de Monsieur le Maire concernant cette convention ainsi que les pourcentages mis en place soit de 20% pour Bréau et 80% pour la Chapelle Gauthier pour les trois premiers trimestres.

Que sur les quatre trimestres (trois seront une estimation et le dernier trimestre sera la consommation réelle)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a validé la signature de cette convention

QUESTIONS DIVERSES

Il a été exposé la titularisation de Madame GATILLON Stéphanie, ainsi qu'une promotion de deux échelons à effet le 1^{er} Décembre 2023.

Il a été exposé une annualisation de ses heures de travail

Monsieur COLLET a exposé les problèmes de fuites d'eaux rencontrées cette année sur la commune ; que les deux fuites les plus conséquentes correspondent à la moitié de la consommation de Bréau, que la commission se réunirait afin d'en discuter.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE A ETE LEVEE A 19h42

LESCURE Magali

FERRANDIS Mylène

CLEMENT Laëtitia

DELEVILLE Karyne
(Absente)

COLLET Gilles

VARIN Romain

GRAS Anita
(A DONNE POUVOIR A COLLET G)

LEGRAND Olivier

TREBUCHET Arnaud

LAPRADE Daniel
(Absent)

Le Maire
THIBAUD Alain